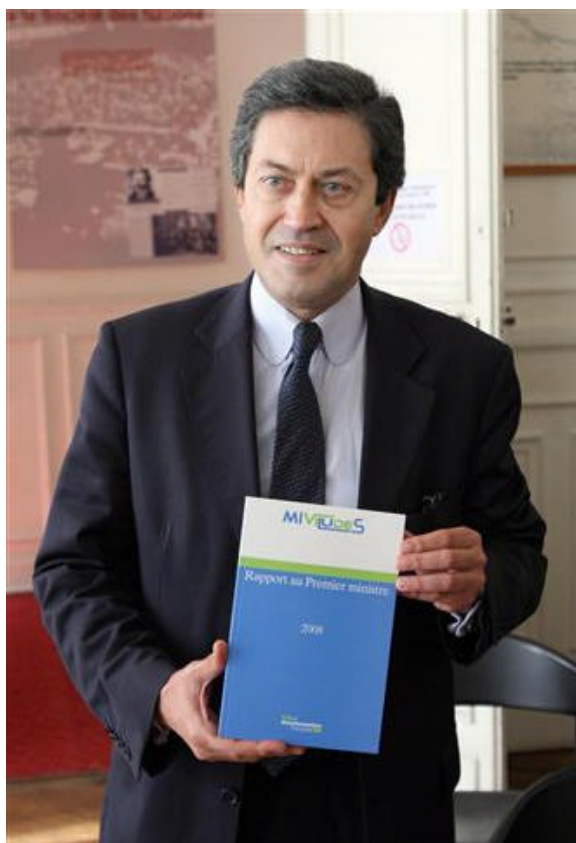


Publié le 02/06/2009

SOCIETE

## DERIVES SECTAIRES : UNE POLITIQUE DE FERMETE



Georges Fenech est président de la Miviludes. Pour lui, les mesures prises en 2008 marquent « un vrai tournant dans l'attitude des pouvoirs publics face aux dérives sectaires » (Photo AFP)

En 2009, la France compterait 500 à 600 mouvements sectaires, soit un triplement en quinze ans. Le président de la Miviludes (1) Georges Fenech, est un tenant de la ligne dure anti-sectes.

Dans son discret bureau de la rue de Bellechasse, au cœur du coscu 7e arrondissement de Paris, l'ex-juge qui a instruit une des procédures visant la Scientologie à Lyon dans les années 90, accueille en tête-à-tête, dans ses nouvelles fonctions d'aiguillon de la lutte anti-sectes en France depuis la rentrée 2008.

DOSSIER

**Ce cinquième procès français contre la Scientologie est un coup de projecteur parfait pour promouvoir la lutte contre les dérives sectaires ?**

**Georges FENECH** : « On voit bien l'intérêt que les Français portent à ce cinquième procès français depuis la condamnation de Ron Hubbard en 1978 par le tribunal de Paris, contre

des responsables du mouvement. Ce procès est considérable du fait même que la personne morale de la Scientologie est poursuivie car juridiquement il peut aboutir à une dissolution. Mais pas question pour nous de faire pression sur la justice ! »

**En 1996, une commission parlementaire avait établi une liste de 172 sectes. Les pouvoirs publics ont-ils peur d'aller sur ce terrain-là désormais ?**

« Le Parlement, c'est sa liberté de le faire et il bénéficie de l'immunité parlementaire. Cette liste avait le mérite de présenter l'ampleur du phénomène, sa diversité. Elle avait des limites, car elle stigmatisait des groupements et il y a eu des erreurs, reconnues depuis. Enfin, elle n'avait pas de valeur normative et n'a pas été actualisée. Aussi, les mouvements qui ne figuraient pas dans cette liste avaient beau jeu de dire qu'ils n'étaient pas des sectes [...] J'ai proposé moi-même l'idée d'un référentiel ; pas d'une liste des sectes, car nous sommes pas chargés de lutter contre les sectes mais de travailler sur les dérives sectaires. Il s'agirait plus d'un outil de travail interne à partir des signalements que nous recevons ici. »

**Nicolas Sarkozy n'a-t-il pas brouillé les cartes en recevant Tom Cruise, scientologue convaincu ? Tout comme sa directrice de cabinet, Emmanuelle Mignon, disant en 2008 que les sectes étaient un « non-problème » ?**

« Il faut évacuer ce fantasme de la rencontre entre Tom Cruise et Nicolas Sarkozy alors ministre du Budget. Cruise, c'était une star mondiale. Peu importe qu'il soit scientologue ou pas. Si Tom Cruise souhaite venir à la Miviludes, je le recevrai sans souci. J'ai reçu les avocats américains de la Scientologie et je vais recevoir les Témoins de Jéhovah. Ni moi, ni Nicolas Sarkozy ne sommes soupçonnables de prosélytisme. Ma nomination à ce poste est une volonté de poursuivre la politique de fermeté qui a toujours été celle de la France. Le consensus politique est là : la loi About-Picard, les commissions parlementaires ont toutes été soutenues à l'unanimité [...] Je n'ai pas le sentiment d'être freiné dans mon action. Au contraire. »

**Un mot sur les nouveaux risques sectaires avec les arnaques du coaching personnel, des psychothérapies...**

« Dix à douze millions de Français suivent une psychothérapie. Ils ont souvent affaire à des gens compétents mais peuvent aussi tomber sur des charlatans et perdre gros [...] Dans la loi Hôpital, santé, territoires, un amendement a été introduit pour réglementer la profession de psychothérapeute, avec une inscription sur un registre national. Car un sur trois viendrait des milieux sectaires ! »

Recueillis par Alain MORVAN. (1) Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires.